



OTIF



Communiqué de presse

Berne 12.06.2015

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires

Le droit uniforme de la COTIF 1999 jusqu'en Suède

Le 12 juin 2015 à Berne, son Excellence l'ambassadeur de Suède en Suisse, M. Magnus Hartog-Holm, a remis au Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), M. Davenne, l'instrument de ratification de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) dans sa version 1999.

Avec cette ratification, la Suède applique la COTIF 1999 et ses 7 appendices.

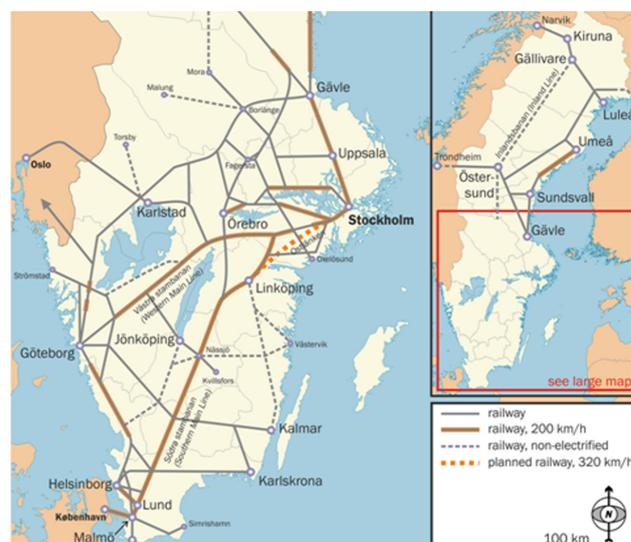
Tout comme il y a quelques mois la ratification de l'Italie, cet événement représente une avancée notable en matière de sécurité juridique dans les transports ferroviaires internationaux. Il contribue au développement d'un espace cohérent pour le trafic ferroviaire international, tant sur le plan juridique que sur le plan technique.



La Suède, membre fondateur de l'OTIF par la signature de la COTIF 1980 dès le 9 mai 1980, appliquait déjà la Convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer (CIM, devenue plus tard appendice B à la COTIF) depuis 1907.

Avec 11 000 km de lignes, la Suède dispose d'un réseau ferroviaire étendu, qui lui permet également une bonne connexion avec ses voisins danois et norvégiens.

Aujourd'hui, l'ensemble des États de l'Europe continentale a ratifié la version 1999 de la COTIF.



«(Sweden railways)» par Classical geographer
Travail personnel. Sous licence CC BY-SA 3.0 via Wikimedia Commons

Press contact
Sarah Pujol
sarah.pujol@otif.org